

## En bref

### Quelques consignes pour éviter la diffusion du virus influenza aviaire

Afin de protéger les élevages avicoles, il est indispensable de respecter les mesures suivantes.

- L'environnement de vie des oiseaux sauvages peut être contaminé, rester sur les chemins balisés
- Ne pas vous approcher, ne pas nourrir les oiseaux sauvages
- Éviter tout contact avec des oiseaux sauvages, y compris leurs plumes ou déjections
- Ne pas ramasser des oiseaux sauvages y compris s'ils sont affaiblis ou blessés (les centres de soins ne prennent plus en charge les oiseaux marins par mesure de précaution sanitaire), ne pas les emmener dans un cabinet vétérinaire
- Après votre promenade dans la zone littorale, changez de tenue et de chaussures (à nettoyer avec un détergent liquide type lave-vaisselle et désinfecter avec une solution javellisée), impérativement si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

**Contact : permanence SAGIR 32 au 06.27.02.59.32**